Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20261103-DE_2026_140-DE

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2026

Délibération n° 2026/140

N/5.3

Objet : Désignation d'un membre du Conseil Municipal en qualité de « Correspondant Incendie et secours » auprès du Service Départemental d'Incendie et Secours d'Ille et Vilaine (SDIS 35)

Le conseil municipal, convoqué le **mardi 27 octobre 2026**, s'est réuni le **lundi 02 novembre 2026 à 19 heures 30** sous la présidence de M. Claude **VILLAUME,** Maire, **à la Mairie- Salle du Conseil Municipal 2ième étage –** en Saint-Méen-le-Grand.

Membres afférents : 27 **Membres en exercice : 27**

Présents (P) : 23

Procurations (PV) : 3 – Mme LE PAPE à M. VILLAUME, Mme COMMUNIER à M. DENIEL et Mme LOHAT à Mme JOUY

Absents Excusés (AE) : 0

Absents (A) : 1

Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Alexandra VETEL est nommée secrétaire de séance

VILLAUME Claude	P	DELMAS-BARON Dominique	P	VILLER Laura	P
VITRE Didier	P	GAREL Laurence	P	DENIEL Christian	P
HERMENT Béatrice	P	GLOTIN Michel	P	PERCEVAULT Alain	P
CHEVREL Philippe	P	LEBRETON Patrick	P	CHEVALIER Robert	P
LE PAPE Marie-Hélène	PV	GUILLOTIN Didier	P	BEKONO Françoise	A
COMMUNIER Sylvie	PV	VETEL Alexandra	P	BRETHOME Nicolas	P
JOUY Amandine	P	VIRY Antoine	P	GALOPIN Virginie	P
LOHAT Gwenaëlle	PV	PECHEUR Damien	P	FLEURY Hélène	P
BESNIER Angèle	P	PENFORNIS Pascal	P	HINGANT Maud	P

Vérification du quorum.

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le procès-verbal du 30 mars 2026 installant le nouveau conseil municipal et portant sur l'élection du maire et des adjoints ;
Considérant qu'il est nécessaire qu'un membre du Conseil Municipal soit désigné en qualité de « correspondant Incendie et Secours » ;

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à la désignation du correspondant Incendie et Secours ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (24 voix pour M. DELMAS-BARON, 2 voix pour M. PENFORNIS) :

- de préciser que la présente délibération annule et remplace la délibération n° D/2026/123 du 14 septembre 2026,
- de procéder à la désignation d'un membre du Conseil Municipal comme correspondant Incendie et

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20261103-DE_2026_140-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290) **CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2026**	**Délibération n° 2026/140** **N/5.3**

Objet : Désignation d'un membre du Conseil Municipal en qualité de « Correspondant Incendie et secours » auprès du Service Départemental d'Incendie et Secours d'Ille et Vilaine (SDIS 35)

Secours auprès du SDIS 35,
- choix de vote : vote à main levée

Résultat du vote à main levée :

- nombre de voix exprimées : 26
- nombre d'abstention : 0
- majorité absolue : 14

Ont obtenu :
- M. DELMAS – BARON : 24 voix
- M. PENFORNIS : 2 voix

- de désigner M. DELMAS-BARON comme correspondant Incendie et Secours,
- de charger M. le Maire de transmettre la délibération au SDIS 35 et au représentant de l'Etat.

Type de Scrutin :		
Scrutin à main levée ☑	Scrutin public ☐	Scrutin secret ☐

Nombre de suffrages exprimés :	**26**
Vote Pour M. DELMAS-BARON :	**24**
Vote Pour M. PENFORNIS :	**2**
Abstention :	**0**
Seuil de la majorité absolue :	**14**

Décision :	
Adoptée à la majorité ☑	Adoptée à l'unanimité ☐
Rejetée à la majorité ☐	Rejetée à l'unanimité ☐

Pour extrait conforme, **le 03 novembre 2026**
Le Maire,
Claude **VILLAUME**



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 RENNES CEDEX) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.